

# **POUR UN BUDGET À LA HAUTEUR DES DÉFIS : DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS POUR LE QUÉBEC**



**Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**  
**Février 2026**

Mémoire présenté au ministère des Finances du Québec dans le cadre des  
consultations prébudgétaires 2026-2027

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) représente environ 71 000 membres qui œuvrent dans la plupart des secteurs d'activité économique du Québec, à l'exception des fonctions publiques fédérale et provinciale. Nous sommes particulièrement présents dans le secteur privé, puisque 95 % des membres de nos syndicats affiliés proviennent de ce secteur, et dans les petites et moyennes entreprises.

## TABLE DES MATIÈRES

Table des matières .....	ii
Introduction .....	1
Contexte économique : l'occasion à ne pas rater pour des solutions structurantes .....	2
L'urgence d'une politique industrielle structurante face aux enjeux contemporains et régionaux .....	2
Productivité, transformation technologique et développement des compétences .....	5
Soutenir le secteur forestier : les travailleurs et les travailleuses, les communautés et les entreprises .....	7
Lutte aux inégalités .....	11
Fiscalité des particuliers .....	14
L'accès universel aux services publics et la reconnaissance du droit de se loger comme leviers centraux de lutte aux inégalités .....	15
Immigration, francisation et intégration .....	17
Garantir l'indépendance de la CNESST .....	19
Protéger les personnes salariées de l'éducation, de la santé et des services sociaux .....	21
Liste des recommandations .....	23

## INTRODUCTION

Au moment où le Québec traverse une période marquée par des incertitudes économiques, des pressions budgétaires persistantes et des transformations structurelles majeures, la CSD souhaite contribuer de manière constructive aux réflexions entourant les consultations prébudgétaires 2026-2027. Les bouleversements récents que ce soit les tensions commerciales internationales, les risques de ralentissement économique, l'inflation élevée des dernières années et l'accroissement des inégalités, mettent en lumière la nécessité urgente d'adopter des solutions structurantes et durables pour protéger et accompagner les travailleuses et travailleurs, les entreprises tout en visant la vitalité des régions.

Dans cette perspective, la CSD présente un ensemble de constats et de recommandations qui s'articulent autour de trois grands axes : le renforcement de la résilience économique, la lutte aux inégalités et la protection des droits et conditions de travail. D'abord, la situation actuelle révèle les limites d'un modèle économique fortement tributaire des chaînes d'approvisionnement internationales (en particulier avec les États-Unis). Le Québec doit se doter d'une politique industrielle ambitieuse, axée sur la 2e et 3e transformation, la diversification des activités économiques, la transition énergétique et numérique, et le dynamisme des économies des régions. Ces orientations sont essentielles pour réduire la vulnérabilité des régions, soutenir les entreprises et assurer une transition juste pour l'ensemble de la main-d'œuvre.

Ensuite, l'accroissement des inégalités économiques — exacerbées par l'inflation, le coût du logement et l'insécurité alimentaire — appelle des interventions fiscales plus progressives et un renforcement des services publics universels. Le Québec ne pourra réduire ces écarts sans des moyens structurants, tant du côté de la redistribution des revenus que de l'accès au logement, à l'éducation, aux soins et aux médicaments.

Enfin, la protection des personnes salariées demeure au cœur des préoccupations de la CSD. Qu'il s'agisse des travailleuses et travailleurs de la foresterie, confrontés à une crise profonde du secteur, ou encore ceux et celles dont les secteurs et entreprises adopteront les transformations numériques ou environnementales, la CSD souligne l'importance d'un financement adéquat pour la formation et la transition.

Le présent mémoire vise à offrir au gouvernement du Québec une analyse détaillée des enjeux actuels et des pistes d'action concrète, capable de générer des impacts positifs à moyen et long terme.

## CONTEXTE ÉCONOMIQUE : L'OCCASION À NE PAS RATER POUR DES SOLUTIONS STRUCTURANTES

### L'urgence d'une politique industrielle structurante face aux enjeux contemporains et régionaux

La mise en place de tarifs, du moins sa menace, a agi comme révélateur d'une vulnérabilité structurelle de l'économie québécoise : sa forte dépendance aux flux commerciaux internationaux. L'allongement des chaînes de valeur à l'échelle mondiale a accru la dépendance des économies nationales, dont celle du Québec, à l'égard de circuits d'approvisionnement complexes et vulnérables. Les menaces tarifaires émanant de partenaires commerciaux majeurs illustrent concrètement cette exposition, mais exposent également une situation d'imprévisibilité. Plusieurs entreprises semblent avoir ralenti leur investissement, cette frilosité ne sera pas éternelle et la politique industrielle devra prendre en considération cette potentialité de réinvestissement. De plus, l'économie du Québec doit simultanément affronter des transitions environnementales, économiques et démographiques majeures. Ces transformations ont également une dimension territoriale marquée, puisqu'elles affectent différemment les régions selon leur structure industrielle, leur dynamique démographique.

Réduire cette dépendance ne signifie pas un repli économique, mais une réorientation stratégique visant à renforcer la capacité productive interne et régionale. Une approche graduelle et planifiée est requise. Celle-ci doit reposer sur la diversification de la base industrielle tout en consolidant les filières existantes, dont le secteur manufacturier, en s'appuyant sur les spécialisations régionales. Le renforcement des activités de deuxième et de troisième transformation apparaît ici déterminant. Le développement de segments à plus forte valeur ajoutée favorise le raccourcissement des chaînes d'approvisionnement, rapproche les lieux de production et de distribution et stimule l'implantation d'activités économiques en région. Il est impératif, pour son succès et pour avoir un réel impact, que ce développement soit rapidement mis en place et que ça mise en place ne soit pas que partiel.

La viabilité structurelle d'une politique industrielle doit viser l'ensemble de l'économie québécoise. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une politique industrielle structurante ne constitue pas un choix optionnel, mais une nécessité stratégique pour assurer un développement équilibré de l'ensemble du territoire québécois. Il existe cependant des réalités particulières pour les économies régionales qu'une telle politique devrait prendre en compte, à savoir des mesures spécifiques pour les régions.

Une particularité de certaines régions économiques qui ne se vit pas dans les régions plus urbaines du Québec est la réalité d'une économie mono-industrielle ou encore d'une économie très dépendante à un ou deux secteurs économiques.

Plusieurs régions peuvent être considérées comme ayant un fort potentiel de vulnérabilité économique. Ce concept de vulnérabilité économique se définit comme suit :

Le potentiel de vulnérabilité économique des bassins d'emploi est analysé selon trois grands axes : la concentration des emplois dans un seul secteur, la concentration des entreprises dans un seul secteur, et l'accessibilité géographique aux marchés locaux (proximité immédiate d'activités économiques) et provincial (proximité des grands marchés comme Montréal, Québec et Ottawa-Gatineau)<sup>1</sup>

En plus de ce concept, certaines régions voient leurs tissus social et économique très dépendants soit à une grande entreprise ou encore à leurs PME.

La notion de diversification de l'économie a un fort potentiel d'aider la résilience des économies régionales, mais ne répond pas, à court terme, à une seconde réalité régionale. Plusieurs régions sont encore aux prises avec un exode des jeunes et un vieillissement de la population. Cet enjeu de vieillissement de la population et de l'exode des jeunes des régions se doivent d'être appréhendés conjointement afin d'élaborer des solutions pérennes pour les économies régionales.

Concernant les communautés, l'énoncé économique de l'automne dernier prétend soutenir les régions, mais ne le fait qu'en accordant des congés fiscaux aux entreprises forestières, agricoles et de pêcherie. Afin de mieux soutenir les communautés et de les rendre moins dépendantes à une seule industrie (dont l'économie forestière qui sera traitée ultérieurement), nous encourageons le gouvernement du Québec à soutenir pour ces régions la création d'entreprises et les personnes salariées qui désirent se former ou de retourner aux études afin d'obtenir un nouvel emploi. Des travaux pourraient en outre être menés de concert avec les municipalités et les municipalités régionales de comté pour identifier les besoins les plus criants ou les opportunités les plus prometteuses.

Une politique industrielle se doit de poursuivre un double objectif : accroître la résilience de l'économie québécoise et assurer une transition juste pour les travailleurs et travailleuses ainsi que pour les entreprises, dans toutes les régions. Le gouvernement du Québec doit jouer un rôle actif de planification, de coordination et d'investissement afin d'orienter la transformation du tissu économique. Une relance économique reposant uniquement sur des investissements en infrastructures traditionnelles demeure insuffisante pour répondre aux défis actuels. Si ces investissements génèrent des retombées économiques à court terme, ils engendrent également des obligations financières à long terme liées à l'entretien et à l'amortissement des actifs.

---

<sup>1</sup> Christophe Ribichesi et Richard Shearmur, « Les communautés mono-industrielles au Québec : portrait et analyse de vulnérabilité » (Montréal, Québec: INRS, juin 2008), p. 8.

Dans cette optique, les investissements publics devraient intégrer une dimension sociale et territoriale explicite. Les infrastructures à vocation collective (bibliothèques, centres communautaires, équipements culturels et espaces publics) constituent des leviers d'attractivité régionale. Elles favorisent la rétention de la population, soutiennent la vitalité économique locale et contribuent à la cohésion sociale. Une politique industrielle cohérente doit ainsi s'inscrire dans une planification à moyen et long terme, dépassant la logique des cycles budgétaires annuels pour privilégier une vision de développement durable, inclusif et territorialement équilibré. Une politique industrielle territorialisée doit reconnaître que les régions ne sont pas de simples espaces d'extraction de ressources, mais des pôles de transformation, d'innovation et de création de valeur. Les régions n'ont accès à des chantiers de grandes constructions comme les grands centres (ce qui serait antinomique avec les régions), ni certains secteurs d'activités (financiers, communications, technologies...), c'est en autre pour cette raison qu'il il faut miser sur la transformation en région. Elle implique des choix politiques explicites : soutien ciblé aux secteurs stratégiques régionaux, conditionnalité des aides publiques pour favoriser l'emploi de qualité en région, déploiement d'infrastructures numériques et logistiques, et renforcement des capacités locales de formation et de recherche. L'objectif n'est pas uniquement la croissance économique, mais la construction d'un modèle productif plus autonome, plus stable, contribuant à la vitalité durable de l'ensemble des territoires québécois.

Cette réflexion sur une de relocalisation partielle de la production (réduction des chaînes d'approvisionnement) et de développement de circuits courts comporte également un levier environnemental majeur. La réduction des distances de transport contribue directement à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et s'inscrit dans les objectifs climatiques du Québec. Toutefois, la transition industrielle ne peut se limiter à un simple réarrangement logistique : elle doit s'accompagner d'une transformation des procédés de production vers des modèles sobres en carbone. L'État a la responsabilité d'accompagner activement les entreprises et la main-d'œuvre dans cette trajectoire de décarbonation, notamment par des programmes de soutien ciblés, de la formation et des investissements technologiques, s'appuyant en autre sur les instances de dialogue social existantes.

Dans cette perspective, l'octroi d'aides publiques aux entreprises doit être assorti de conditions claires et mesurables, et surtout conditionnelles. Ainsi, le soutien financier gouvernemental devrait être conditionnel à la création d'emplois de qualité, aux maintiens des emplois, à l'amélioration des conditions salariales et au respect de critères environnementaux vérifiables, etc. Le non-respect des engagements liés à l'octroi de ces aides devrait entraîner l'application de mécanismes de pénalité ou de remboursement.

## Productivité, transformation technologique et développement des compétences

Une politique industrielle crédible ne peut faire abstraction des enjeux de productivité. Pour la CSD, la transition numérique visant une hausse de productivité doit prioritairement s'appuyer sur le développement des compétences de la main-d'œuvre. Les expériences documentées démontrent que la réussite d'une transformation technologique dépend largement de la qualité du dialogue entre l'employeur et les travailleurs et travailleuses.<sup>2</sup> Une implantation technologique efficace exige des mécanismes formels de concertation permettant d'évaluer les impacts sur l'organisation du travail, la charge de travail et la qualification requise.

Dans cette optique, une réflexion s'impose quant à l'obligation pour l'employeur d'informer en amont les employés, ou l'organisation syndicale qui les représente, le cas échéant, de tout projet de transformation numérique susceptible de modifier substantiellement la nature du travail. Une telle transparence favorise l'adhésion, réduit les risques d'échec organisationnel et contribue à une meilleure intégration des innovations.

La formation constitue un pilier indissociable de cette stratégie de productivité. Le rehaussement des compétences doit être considéré comme un investissement collectif.<sup>3</sup> Pour la CSD, les programmes de formation doivent bénéficier d'un soutien financier public adéquat et être adaptés aux réalités diversifiées des travailleurs et travailleuses afin d'éviter que la transition numérique n'accentue les inégalités existantes. Une transition numérique réussie ne s'oriente pas exclusivement vers la productivité, mais doit s'arrimer sur le dialogue social et développement des compétences.

---

<sup>2</sup> Commission de l'éthique en science et en technologie., « La gestion algorithmique de la main-d'œuvre : analyse des enjeux éthiques » (Gouvernement du Québec, 2023); Bernier,; Vincent Pasquier et al., « Négocier la gestion algorithmique : Un guide pour les acteurs du monde du travail » (OBVIA, décembre 2023); Emna Braham et Anthony Migneault, « Analyse sur les enjeux du secteur manufacturier », Jean Bernier (dir), *L'intelligence artificielle et les mondes du travail. Perspectives sociojuridiques et enjeux éthiques* (QUEBEC: PR DE L'UNIVERSITE LAVAL, 2021).

<sup>3</sup> Emna Braham et Anthony Migneault, *Analyse sur les enjeux du secteur manufacturier* (Institut du Québec, 2023).

**Recommandation 1**

La CSD recommande que le gouvernement mette en place une politique industrielle visant la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation afin de réduire les circuits des chaînes d'approvisionnement de l'économie québécoise et par le fait même les émissions de GES du transport des marchandises.

**Recommandation 2**

La CSD recommande que le soutien aux entreprises doit être des aides financières conditionnelles à des critères spécifiques dont la création d'emploi de qualité, de bonnes conditions salariales et des gains environnementaux. Le non-respect des conditions d'octroi d'aide financière doit s'accompagner de pénalités à déterminer.

**Recommandation 3**

La CSD recommande que l'employeur doive faire part à ses employés (ou le syndicat les représentant selon le cas de figure) dès le début du processus d'implantation ou dès l'allocation d'un aide financière à la transformation d'une transformation numérique qui aurait des impacts importants au niveau de la nature du travail à faire ou de la charge demandée.

#### **Recommandation 4**

La CSD recommande de renforcer le système de formation et son accès pour que la formation soit qualifiante et adaptée aux différents parcours des travailleurs et travailleuses. Ce renforcement se doit d'être accompagné d'une aide financière.

#### **Recommandation 5**

La CSD recommande d'encourager les entreprises à réaliser des études d'évaluation de leurs besoins en ce qui a trait à la transition numérique, avec l'aide des comités sectoriels de la main-d'œuvre, Services Québec et Investissement Québec;

### **Soutenir le secteur forestier : les travailleurs et les travailleuses, les communautés et les entreprises**

La mise à jour budgétaire déposée en novembre dernier a proposé quelques investissements pour soutenir l'économie forestière québécoise, laquelle était (et est encore) fragilisée par un ensemble de circonstances qui, mises ensemble, forment une « tempête parfaite ». Pensons notamment aux tarifs provenant des États-Unis, à l'épée de Damoclès que représente l'éternel conflit du bois d'œuvre, au déficit d'acceptabilité sociale auprès des communautés autochtones des travaux forestiers, à la gouvernance difficile et fortement centralisée de la planification et de l'aménagement forestier, ou aux difficultés à innover et à diversifier les activités des entreprises. Si certaines entreprises ont pu reprendre leurs activités, bien qu'encore fragilement, comme la scierie d'Arbec à Péribonka, d'autres sont à l'arrêt, comme Scierie Parent et d'autres ont fermé, comme l'usine F.F. Soucy de la compagnie White Birch. 290,4M\$ ont été alignés pour soutenir les entreprises et les communautés régionales dépendantes de la foresterie, ce qui représente un soutien certain, quoiqu'aux répercussions positives au mieux timides<sup>4</sup>.

Si la CSD juge positive l'aide alignée par Québec, plus doit être fait. Face à la tempête que traverse l'industrie forestière, il serait illusoire de croire qu'il suffit d'aligner encore plus de sommes et espérer que les choses se portent mieux. Au

<sup>4</sup> À noter que ces investissements touchent aussi les industries agricoles et de pêcheries, mais la grande majorité des investissements visent l'industrie forestière et les régions touchées par les aléas vécues par cette dernière.

contraire, des investissements majeurs et structurants soutenant une transition et une diversification de l'économie forestière sont nécessaires et cruciaux pour sauvegarder l'industrie, et avec elles, des milliers d'emplois dont les régions dépendent pour assurer leur vitalité socioéconomique.

Ces investissements sont d'autant plus essentiels que la forêt québécoise elle-même est aux prises avec des enjeux majeurs. Les pratiques forestières ont notamment provoqué un rajeunissement de la forêt et l'ont lézardée de chemins forestiers, ce qui entraîne la raréfaction des essences les plus profitables, la perte de valeur de la matière ligneuse, et la fragilisation de la forêt face aux changements climatiques (pensons notamment aux feux de forêt destructeurs de l'été 2023). Si nous ne changeons pas nos façons de faire, les sommes actuellement investies dans les travaux de planification et d'aménagement forestiers deviendront de moins en moins rentables, et les opérations seront de plus en plus coûteuses<sup>5</sup>. L'ensemble de l'industrie forestière deviendra de plus en plus à risque.

Au printemps dernier, nous avons critiqué les orientations du projet de loi 97, depuis abandonné, arguant que ces dernières ne répondaient pas adéquatement aux besoins du secteur et aux enjeux environnementaux. Parallèlement, en mai dernier, plusieurs acteurs de l'économie forestière ont tenu un Sommet sur la forêt et mis au jeu de nombreuses propositions pour revoir l'aménagement, l'exploitation et la gouvernance du régime forestier<sup>6</sup>. Nous jugeons que le moment est mûr pour que le gouvernement retourne à la table à dessin et s'appuie sur les travaux réalisés par les différents acteurs forestiers pour développer une réelle réforme de l'industrie forestière.

Nous demandons au gouvernement du Québec d'écouter ce qui est ressorti de ce Sommet et de ce que les partenaires de la forêt proposent comme solution, afin de rapidement mettre en mouvement un véritable plan de transition et de transformation de l'industrie forestière québécoise. Parallèlement, nous lui demandons de réservé des sommes dès maintenant afin que les investissements nécessaires soient prêts une fois les orientations décidées.

Cela étant dit, l'industrie forestière, les personnes salariées œuvrant dans cette dernière, et les communautés où ces dernières vivent auront besoin encore de soutien. Nous jugeons que les futurs soutiens de Québec pourront avoir certains effets structurants positifs, mais devra, par le fait même entreprendre une réelle

---

<sup>5</sup> Par exemple, Jetté et al. montrent comment les efforts déployés par Québec suite aux incendies de 2023 couvrent à une peine une fraction du couvoir forestier perdu, soit 14,28% (source : <https://pubs.cif-ifc.org/doi/10.5558/tfc2024-021>).

<sup>6</sup> On peut lire les résultats du Sommet ici :

[https://ftq-qc-ca.s3.bhs.io.cloud.ovh.net/2025/05/SommetForet\\_Plateforme2025.pdf](https://ftq-qc-ca.s3.bhs.io.cloud.ovh.net/2025/05/SommetForet_Plateforme2025.pdf).

transition industrielle appuyée par une politique industrielle telle que présentée dans la sous-section précédente.

Concernant les travailleurs et les travailleuses, nous croyons que davantage de partenariats doivent être établis avec le réseau de l'éducation et les comités conseils sectoriels de main-d'œuvre FormaBois et ForêtCompétences pour rehausser les compétences des travailleurs et des travailleuses de la foresterie, notamment les compétences de base, une nécessité face à l'inévitable transition numérique du secteur manufacturier et forestier. Ces partenariats doivent s'accompagner de mesures de soutien financier, des mesures qui ne sont pas du tout un luxe, considérant que de nombreuses entreprises peuvent cesser temporairement leurs activités.

Concernant les entreprises, et pour suivre avec ce qui a été dit au précédent paragraphe, des projets doivent être encouragés auprès des entreprises forestières pour mieux connaître leur situation et leurs besoins en ce qui a trait à la transition numérique, afin de les aider à se préparer. Les comités sectoriels sont tout désignés pour cela, en plus d'Investissement Québec.

Toujours concernant les entreprises, comme nous l'avons dit précédemment, les mesures mises en place dans la mise à jour économique en automne dernier semblent avoir un certain impact positif, mais n'ont pas empêché la fermeture d'entreprises. Si de l'aide doit encore être fournie, nous croyons que l'action de Québec doit dorénavant viser à accompagner les entreprises à diversifier et développer leurs activités, afin d'être plus résistances aux aléas de l'économie forestière. Par exemple, il serait possible de stimuler la production de produits forestiers émergents (comme le biochar, les huiles pyrolytiques ou les biocarburants) ou à haute valeur ajoutée ou de soutenir les entreprises qui valorisent de nouvelles essences de bois (notamment et surtout les feuillus) ou l'ensemble des produits de la forêt, afin d'éviter le gaspillage (comme l'écorce, les branches ou la biomasse). Bien entendu, il faudra aussi que Québec intervienne pour stimuler la demande pour de tels produits, ce que nous jugeons positivement, afin de créer de l'emploi et solidifier l'ensemble du tissu industriel. Cette stimulation pourrait se reposer sur des leviers comme une réforme du Code du bâtiment pour faciliter l'usage réglementé du bois dans la construction tout en créant des incitatifs provinciaux à la construction en bois.

Concernant la forêt elle-même finalement, des investissements supplémentaires doivent être réalisés pour améliorer les travaux d'aménagement, de plantation et d'entretien de la forêt. Nous savons que des efforts gigantesques doivent être réalisés pour réellement entretenir la forêt, protéger sa biodiversité et respecter les principes du développement durable et de l'aménagement écosystémique. Or, et nonobstant qu'ils sont insuffisants, ces efforts n'arrivent pas pleinement à leurs résultats. En 2024, le Forestier en chef écrivait à ce propos que près du tiers des travaux de plantation échouent, ce qui veut dire que ces investissements sont réalisés en pure perte, la régénération naturelle prenant les dessus sur la régénération axée sur les priorités identifiées par les programmes d'aménagement

forestier<sup>7</sup>. Nous devons corriger cela afin que nos investissements publics ne soient pas perdus et pour aider la forêt à être plus résiliente face aux risques. Des travaux sylvicoles mieux réussis signifient aussi une accessibilité plus rapide et plus aisée à des arbres dotée d'une bonne valeur, et donc des retombées financières positives plus importantes.

### Recommandation 6

La CSD recommande :

- Prévoir un soutien financier spécifique pour les personnes salariées de l'industrie forestière pour les encourager à rehausser leurs compétences de base ou se former, en partenariat avec le réseau de l'éducation et les comités sectoriels de la main-d'œuvre;
- Fournir un soutien financier aux entreprises forestières pour les encourager à innover et investir dans la diversification de leurs opérations ;
- Soutenir l'ensemble de l'industrie forestière pour stimuler la demande de nouveaux produits du bois (et revoir la réglementation en ce sens pour encourager cette stimulation) ; soutenir les personnes salariées désirant se réorienter professionnellement dans les régions dépendantes de l'industrie forestière ;
- Augmenter les investissements en aménagement forestier et s'assurer d'améliorer l'efficacité des travaux d'aménagement réalisés par Québec.

---

<sup>7</sup> Forestier en chef, *Manuel de détermination des possibilités forestières 2023-2028*, section 2.4.1., p. 6. (<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/fic-00485-Rendement-des-plantations-4.0.2.pdf>).

## LUTTE AUX INÉGALITÉS

La Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke souligne qu'au cours des 40 dernières années on observe une augmentation importante des inégalités de revenu au Québec. Ainsi, les 10% les plus riches de la société ont vu leur revenu, à la fois de marché et disponible, augmenter de manière plus importante que le groupe des 50% ayant les revenus les plus bas de la société.<sup>8</sup> L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) corrobore et raffine ce constat.<sup>9</sup> De 2018 à 2024, le PIB par habitant a augmenté de 5%.<sup>10</sup> Alors que l'on souligne à grand trait que le Québec voit une augmentation de son PIB par habitant, cette affirmation cache une accentuation des inégalités économiques. La figure 1 expose « que le seul quintile de la population qui a vu son pouvoir d'achat augmenter par rapport à ce qu'il aurait été « normal » d'observer en 2024 n'eût été la pandémie de COVID-19 est le 20 % de la population québécoise qui dispose du revenu disponible le plus élevé. »<sup>11</sup> En d'autres termes, lorsque l'on observe le revenu disponible, c'est-à-dire le revenu réel après impôt, ce sont les plus riches qui reçoivent la part du lion. L'Observatoire québécois des inégalités souligne également que les disparités s'observent lorsque l'analyse se concentre entre les grands patrons et les travailleurs et travailleuses.

Les patrons des plus grandes entreprises du Québec devraient gagner 236 fois plus que le salaire annuel moyen en 2026. Ainsi, au deuxième jour de la nouvelle année, ils avaient déjà touché l'équivalent de ce que le travailleur québécois moyen reçoit en 12 mois, selon l'Observatoire québécois des inégalités (OQI).<sup>12</sup>

En 2008, c'était environ 170 fois le salaire moyen, 100 fois à la fin des années 90', et, au cours des années quarante, nous parlions plutôt de 50 fois.<sup>13</sup> Cette affirmation expose qu'une réflexion se doit d'être faite sur les formes de revenu (salaires, revenus de capital ou de dividende par exemple) et les avantages fiscaux qui y sont associés. Nous reviendrons plus spécifiquement sur les enjeux de la répartition de la richesse et la fiscalité dans la sous-section suivante.

<sup>8</sup> Camille Lajoie et François Delorme, *Les inégalités au Québec revisitées, remettre le Gini dans sa bouteille* (Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 2023).

<sup>9</sup> Raphaël Langevin, *L'heure juste sur le revenu disponible et la croissance économique au Québec* (IRIS, 2026).

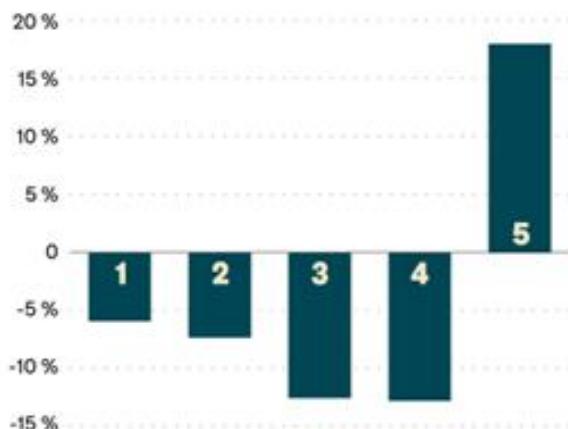
<sup>10</sup> Statistique Canada, tableau 36-10-0222-01

<sup>11</sup> Langevin, *L'heure juste sur le revenu disponible et la croissance économique au Québec*, p. 3.

<sup>12</sup> Frédéric Lacroix-Couture, « Québec: Les PDG les mieux payés gagneront 236 fois le salaire moyen », Affaires, *La Presse*, 2 janvier 2026, <https://www.lapresse.ca/affaires/2026-01-02/quebec/les-pdg-les-mieux-payes-gagneront-236-fois-le-salaire-moyen.php>.

<sup>13</sup> David Macdonald, *A Record-Breaking Year for CEO Pay in Canada* (CCPA, 2026), p. 6.

Figure 1 : Différence entre le revenu disponible réel par habitant observé et extrapolé par quintile de revenu disponible, 2024 Québec



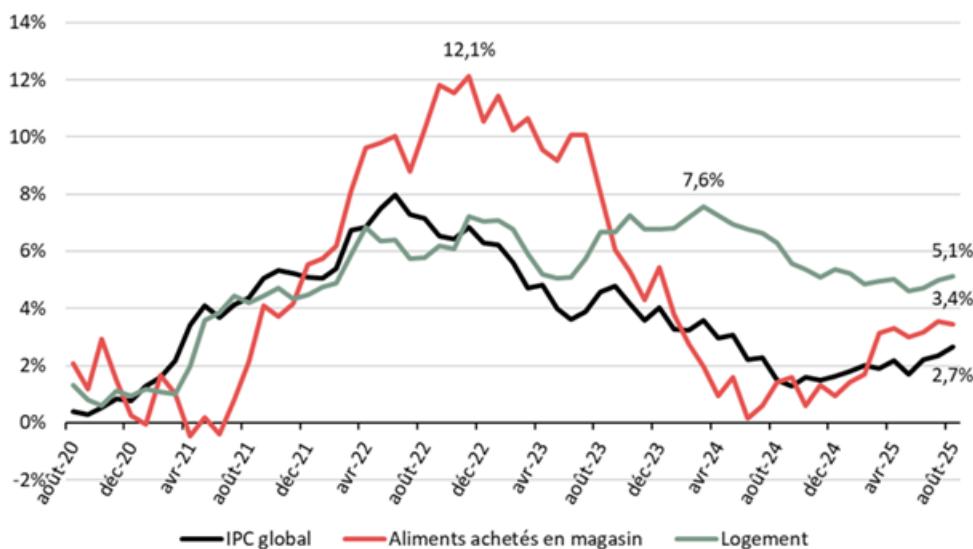
SOURCES : Statistique Canada, tableau 36-10-0588-01, Comptes économiques répartis pour le secteur des ménages, revenu, consommation et épargne, Canada, provinces et territoires, annuel ( $\times 1\ 000\ 000$ ); tableau 18-10-0005-01, Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonné; tableau 17-10-0005-01, Estimations de la population au 1er juillet, par âge et genre; calculs de l'auteur.

À cette réalité de l'accroissement des inégalités économiques en lien avec le revenu disponible, nous nous devons de remettre cette donnée dans le contexte économique inflationniste des dernières années. Alors que l'inflation était sur toutes les tribunes depuis la reprise économique post-pandémique, nous observons une stabilisation de l'inflation. Cependant, cette stabilisation de l'inflation camoufle deux facteurs d'accélération des écarts de richesses. Dans un premier temps, malgré des taux d'inflation (IPC global) oscillant à leur apogée entre 6,7% (2022) et 4,5% (2023)<sup>14</sup>, certains postes névralgiques (dont le logement et les aliments) ont connu des taux d'inflation beaucoup plus élevés (Figure 2). Ce qui veut dire que des postes de dépenses « non compressibles » et qui occupent une proportion importante de dépense pour les quintiles inférieurs (Figure 3). De plus, l'un des mécanismes de régulation de l'inflation qui est privilégié, soit la hausse des taux directeurs des banques centrales, cache un effet néfaste pour les quintiles inférieurs. La hausse des taux augmente la pression sur

<sup>14</sup> Institut de la statistique du Québec, « Indice des prix à la consommation (IPC), indice d'ensemble, Canada, Québec, RMR de Montréal et RMR de Québec, moyennes annuelles (2002=100) », Institut de la statistique du Québec, consulté le 11 février 2026, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/indice-des-prix-a-la-consommation-ipc-indice-ensemble-canada-quebec-rmr-montreal-quebec-moyennes-annuelles>.

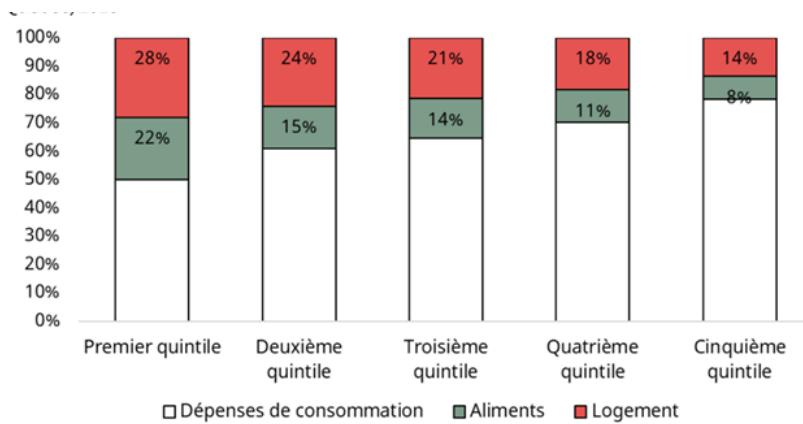
l'endettement, qui sont souvent les personnes des quintiles inférieurs alors qu'elle augmente le rendement des placements pour les quintiles supérieurs.

Figure 2 : Variation de l'IPC Québec<sup>15</sup>



Source: Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur le tableau 18-10-0004-01 tiré de l'Indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Figure 3 : Part des dépenses de consommation consacrée à l'alimentation et au logement, Québec 2023



Source: Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur le tableau 11-10-0223-01 tiré de l'Enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada.

<sup>15</sup> Julia Haurio, *Forte augmentation des inégalités de revenu depuis la pandémie au Québec* (Observatoire québécois des inégalités, 2025), <https://observatoiredesinegalites.com/forte-augmentation-des-inegalites-de-revenu-depuis-la-pandemie-au-quebec/>.

Les proportions importantes consacrées aux logements et à l'épicerie pour les personnes dans les quintiles inférieurs ont des répercussions réelles sur les gens. « Le taux d'insécurité alimentaire chez les moins de 18 ans est passé de 19,5% en 2022 à 27,5% en 2023, soit une hausse de 41,0% en un an. Pire, le taux d'insécurité alimentaire atteignait 37,8% chez les familles monoparentales en 2023 et 40,2% chez les familles monoparentales où le parent est une femme. »<sup>16</sup>

L'insécurité alimentaire touche de plus en plus de personnes et de famille au point où Statistique Canada affirme que le fait d'être en emploi, ne permet pas un rempart suffisant à l'insécurité alimentaire :

Être salarié n'est plus un gage de protection contre l'insécurité alimentaire, indique un nouveau rapport de Statistique Canada. En 2023, les ménages qui tiraient au moins 50 % de leurs revenus d'un emploi stable sont devenus tout aussi vulnérables à cette insécurité que les ménages qui dépendent principalement du travail autonome.<sup>17</sup>

L'enjeu des inégalités de revenu dépasse largement le simple ajustement des disparités de revenu générée par le marché du travail. Nous sommes plutôt devant un enjeu qui génère de l'insécurité alimentaire, des problèmes d'accès à des logements qui sont abordables.

Il est possible de mieux utiliser l'outil fiscal pour à la fois réduire les inégalités, mais aussi, comme nous allons le présenter dans la section suivante, une possibilité de revenu pour le gouvernement, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte actuel de déficit budgétaire. La réduction des inégalités sociales ne peut reposer exclusivement sur les mécanismes fiscaux. La fiscalité constitue un instrument important de redistribution, elle demeure cependant un outil partiel pour répondre aux enjeux de pauvreté et d'exclusion. La lutte aux inégalités s'incarne également dans l'accès aux soins, à l'éducation, à un logement et aux conditions permettant une participation pleine et entière à la vie sociale et économique. Dans les sous-sections subséquentes, nous proposons des actions gouvernementales directement liées à cette lutte en adressant des solutions fiscales, accès universels aux services publics et au droit de se loger.

## Fiscalité des particuliers

Au cours des dernières années, il y a eu un choix politique de réduction des points de pourcentage qui a accentué les écarts de richesses tout en réduisant les revenus de l'État québécois. Les baisses d'impôt successives des dernières années ont à la fois réduit le revenu de l'État, tout en privilégiant les individus à plus haut revenu. Le retrait du taux d'inclusion des gains en capital à 66,67% est

<sup>16</sup> IRIS, « Pas tous égaux dans l'enfance », *Fracture 11*, n° 2 (2026): 7.

<sup>17</sup> Zone Économie- ICI.Radio-Canada.ca, « Un revenu d'emploi stable ne protège plus contre l'insécurité alimentaire », Radio-Canada, Radio-Canada.ca, 19 décembre 2025, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2214872/insecurite-alimentaire-revenu-emploi-statistique-canada>.

une décision participant à la dégressivité de l'impôt basé sur les sources de revenus. Pour la CSD, ce serait l'une des premières dispositions fiscales qui, pour des raisons d'équilibre des finances publiques, devrait être réintroduite au budget à venir.

Il est nécessaire pour la CSD de soumettre à examen les taux d'imposition, mais également les fourchettes de revenu imposable actuelles. Nous croyons que la mise en place d'une table d'imposition à 10 paliers permettrait une plus grande progressivité de la fiscalité avec un haut potentiel d'offrir une meilleure redistribution de la richesse pour les travailleuses et travailleurs à plus faible revenu. La plus grande progressivité de l'impôt dans un cadre à 10 paliers permet, selon les taux marginaux établis pour les différentes tranches, une baisse d'impôt plus ciblé pour les catégories de revenus les plus touchés par l'inflation et une hausse pour les catégories de revenu plus élevé. De plus, les crédits et les déductions fiscales ne devraient pas faciliter les stratégies fiscales agressives ou l'optimisation fiscale : stratégie qui consiste prendre avantage des subtilités fiscales, mais ne respecte pas l'esprit pour lequel lesdits crédits ou déductions ont été mis en place.

#### **Recommandation 7**

La CSD demande que la réintroduction du taux d'inclusion des gains en capital à 66.67 %.

La CSD demande une réforme fiscale qui vise une réduction des inégalités de revenu de marché.

### **L'accès universel aux services publics et la reconnaissance du droit de se loger comme leviers centraux de lutte aux inégalités**

Le maintien de services publics universels représente un pilier fondamental d'une stratégie efficace de lutte aux inégalités. Pour la CSD, l'accessibilité aux services ne devrait jamais être conditionnelle à la capacité individuelle de payer ce qui fragiliserait les populations déjà vulnérables et accentuerait les inégalités existantes. L'universalité des services constitue à la fois un principe d'équité sociale et un facteur de cohésion collective.

Même dans un contexte de pressions budgétaires, qu'elles soient qualifiées d'austérité, de rigueur ou de consolidations financières, le financement adéquat des services à la population doit être considéré comme une priorité. Réduire la portée des services publics engendre des coûts sociaux à long terme qui dépassent largement les économies immédiates.

L'universalité doit s'appliquer pleinement au régime québécois d'assurance-médicaments. La CSD réitère la nécessité de renforcer ce régime afin de garantir un accès équitable aux médicaments pour l'ensemble de la population. Un tel régime offrirait également l'occasion d'intégrer une plus grande progressivité financière, en répartissant l'effort collectif selon la capacité de payer. Par ailleurs, une couverture publique universelle placerait l'État en position stratégique pour négocier plus efficacement le prix des médicaments, générant des économies d'échelle.

En somme, l'universalité des services publics ne constitue pas une dépense accessoire, mais un investissement social structurant. Elle représente un outil de réduction des inégalités, de prévention de la pauvreté et de renforcement de la solidarité collective.

Considérant que le logement n'est pas un bien comme les autres, il serait essentiel que le gouvernement reconnaisse qu'il est un droit fondamental et que le marché privé à lui seul est incapable d'offrir à toutes et tous un toit sur leur tête. Le gouvernement doit, en ce sens, investir massivement dans la construction de logements sociaux. Il doit aussi rehausser l'aide aux coopératives d'habitation et aux entreprises d'économie sociale. Cela favoriserait la mise en œuvre de nouveaux projets, par exemple en facilitant l'utilisation des fiducies d'utilité sociale qui permettent de soustraire la valeur des terrains à la spéculation qui les touche.

### **Recommendations 8**

La CSD demande que les services publics demeurent accessibles à tous et toutes et qu'ils ne fassent pas l'objet d'imposition de tarifs pour y avoir accès. La CSD recommande que le régime d'assurance-médicaments hybride soit remplacé par un régime public et universel.

### **Recommendation 9**

La CSD demande de reconnaître le fait que le logement est un droit fondamental et à agir en ce sens. Que le gouvernement investisse massivement dans les logements sociaux, tout en rehaussant l'aide aux coopératives d'habitation et aux modes de propriétés foncières collectives pour s'attaquer directement à la crise du logement. La CSD invite aussi le gouvernement à mettre en place des mécanismes qui assurent un meilleur contrôle des coûts du logement.

## IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION

Lors de la dernière consultation prébudgétaire, nous avions relevé des ratés et des difficultés dans le champ de l'immigration, notamment en ce qui a trait à l'intégration réussie et la francisation des personnes immigrantes. Depuis, cela dit, les statistiques qui ont été rendues publiques lors des consultations sur les politiques migratoires du Québec en septembre dernier ont montré certains succès quant au taux de francisation et au taux de régionalisation de l'immigration. Clairement, des efforts supplémentaires ont été réalisés, avec un degré intéressant et positif de succès.

Nous enjoignons ainsi le gouvernement du Québec à poursuivre les investissements nécessaires pour soutenir ces succès, voire en augmenter les taux. En effet, les crédits budgétaires alloués au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration connaissent depuis deux ans une hausse sensible, hausse que l'on observe aussi dans le budget 2025-2026. Cela étant dit, en s'attardant au détail, on constate que l'essentiel de la hausse des crédits est accordé à la francisation. L'intégration, la reconnaissance des compétences et la planification voient leurs crédits diminuer<sup>18</sup>. Nous croyons qu'il s'agit d'une erreur et que l'ensemble des volets du programme 2 du MIFI doit être mieux financé.

De plus, nous joignons nos voix aux appels de maintenir sous une forme ou une autre une clause de protections des droits acquis pour les personnes immigrantes temporaires présentes sur le territoire québécois et qui auraient désiré accéder à la résidence permanente par l'entremise du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), maintenant aboli. Si elles répondent aux exigences d'admissibilité du PEQ, ces personnes présentent alors un haut potentiel d'intégration, notamment du fait de leur haut niveau de maîtrise du français, ainsi que de leurs expériences professionnelles ou de leur formation académique. Nous enjoignons le gouvernement du Québec à maintenir pour ces personnes le PEQ et à prévoir les fonds nécessaires pour assurer leur pleine intégration.

---

<sup>18</sup> Crédits budgétaires 2025-2026, page 14.-5.

**Recommandation 10**

La CSD recommande d'augmenter le financement de l'ensemble des missions du MIFI en matière de francisation, d'intégration et de planification.

**Recommandation 11**

La CSD recommande de conserver une clause de droits acquis d'accès au PEQ pour les personnes immigrantes temporaires présentes sur le territoire québécois au moment de son abolition et qui auraient pu s'en prévaloir, et de prévoir des fonds pour bien intégrer ces personnes.

## GARANTIR L'INDÉPENDANCE DE LA CNESST

La Commission des normes, de l'équité salariale, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a annoncé des réductions d'effectif, de l'ordre de 250 équivalents à temps complet (ETC). Il s'est par la suite ajouté des compressions supplémentaires d'environ 115 postes au début du mois de février. Or, nous avons été surpris d'apprendre que ces compressions ont été imposées par une décision du Conseil du trésor.

Il y a déjà un peu plus d'un an et demi, le Conseil du trésor avait décrété un gel d'embauche dans la fonction publique. Nous n'abordons pas ici le bien-fondé ou non de cette décision, mais nous souhaitons aborder cette décision en ce qu'elle affecte la CNESST. En effet, la CNESST est principalement financée par deux sources : les cotisations des employeurs suivant différentes lois du travail et les revenus de placement des fonds alimentés par ces cotisations et administrés par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), principalement la capitalisation du Fonds de santé et de sécurité du travail (FSST). Ces revenus indépendants garantissent l'autonomie, extrêmement importante, de l'action de la CNESST.

Peu importe les objectifs de rationalisation des dépenses poursuivies par le gouvernement, réduire le personnel de la CNESST entraîne invariablement des impacts quant aux services rendus aux clients de la Commission (autant les personnes salariées que les employeurs), augmente les délais de traitement des dossiers et les délais juridiques, et réduit les capacités d'inspection et de prévention, que ce soit pour les divisions santé et sécurité du travail, normes du travail (incluant le harcèlement psychologique) ou l'équité salariale.

Mentionnons que le taux de lésions professionnelles reconnues ne cesse d'augmenter depuis une dizaine d'années. Mentionnons de plus que cette année est une année de maintien de l'équité salariale. Les besoins des milieux de travail sont importants, afin de bien réaliser celui-ci. Couper dans le personnel de la CNESST ne permettra pas de répondre adéquatement aux besoins des milieux, alors que ceux-ci sont particulièrement élevés.

Tout cela entraîne des coûts importants et nuit tant à la productivité des entreprises qu'à la dignité des personnes salariées. Déjà, de nombreux acteurs du milieu communautaire ont décrié une augmentation des délais<sup>19</sup>, alors que la situation était déjà bien difficile. Ces coûts sont bien plus importants que les économies de bout de chandelle espérées par le Conseil du trésor.

---

<sup>19</sup> Zone Politique- ICI.Radio-Canada.ca, « Des délais qui explosent à la CNESST : les compressions montrées du doigt », Radio-Canada, Radio-Canada.ca, 19 janvier 2026, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2221339/cnesst-estrie-delai-retard-appel-travail>.

Finalement, mentionnons que, pour l'année 2025, le taux de cotisation au FSST est exceptionnellement bas, à 1,54 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale, tandis que le taux de capitalisation du FSST est particulièrement élevé, à 121,2 %<sup>20</sup>. Ces taux montrent un FSST en excellente santé financière et une charge financière très légère imposée aux employeurs. Rien n'indique toutefois que cette situation commande de réduire le personnel employé par la CNESST.

Considérant que le budget est une loi omnibus, nous croyons qu'un geste fort doit être fait pour redonner à la CNESST sa pleine autonomie en la retirant des organismes assujettis aux orientations du Conseil du trésor, tel que le dispose l'article 77.3 de la *Loi sur l'administration publique*. Par ailleurs, notons que certains organismes publics et parapublics ont été exclus de la consigne du Conseil du trésor, notamment Hydro-Québec, qui gère aussi des revenus autonomes importants. Désassujettir la CNESST de cette consigne s'inscrirait donc dans des précédents.

### Recommandation 12

La CSD recommande de modifier la *Loi sur l'administration publique*, notamment l'article 77.3 et tout autre article pertinent, afin de retirer la CNESST de la liste des organismes publics dont le Conseil du trésor peut élaborer des orientations quant à son fonctionnement et la rémunération de son personnel.

---

<sup>20</sup> « La CNESST fixe le taux moyen de cotisation pour 2026 | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST », consulté le 6 février 2026, <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/salle-presse/communiques/taux-moyen-cotisation-2026>.

## PROTÉGER LES PERSONNES SALARIÉES DE L'ÉDUCATION, DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le projet de loi 101, *Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail*, a reçu la sanction le 28 octobre dernier. Certains éléments de ce projet de loi ont été jugés positivement. Cela étant dit, nous remettons toujours en question le bien-fondé d'avoir créé un régime de santé et de sécurité du travail distinct et très faible pour les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Alors qu'il est reconnu que ces secteurs font face à des enjeux majeurs de santé et de sécurité<sup>21</sup> et que la situation s'y est particulièrement dégradée dans les dernières années<sup>22</sup>, nous ne comprenons pas que le gouvernement s'entête à vouloir y implanter des mécanismes de prévention participatifs affaiblis. Des mécanismes de prévention participatifs forts, fonctionnant suivant les mêmes dispositions que celles prévues au *Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement* (RMPPE), sont cruciaux et nécessaires.

La pleine participation des personnes salariées est scientifiquement reconnue comme le meilleur moyen pour assurer les meilleurs résultats en prévention, ce que le projet de loi 101 a fortement limité. De plus, le projet de loi 101 a ignoré un consensus qui a été acquis à la Commission des normes, de l'équité salariale, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST) entre les parties syndicales et patronales. Finalement, en tant que principal employeur au Québec, le gouvernement envoie aux autres employeurs un très mauvais message en se retirant des obligations en santé et sécurité du travail qu'il impose aux autres employeurs, affaiblissant du même le sérieux de celles-ci.

Pour nous, il est évident que le régime distinct de santé et de sécurité du travail a été vu comme une manière de réaliser des économies. Pourtant, l'absentéisme, la hausse des lésions professionnelles, la prévalence d'un climat de travail difficile sur le plan psychosocial, la perte de productivité causée par un accident du travail qui aurait pu être prévenue, les contestations juridiques concernant un dossier de lésion professionnel, les démarches de réadaptation, le retour progressif au travail, bref, tous les coûts sociaux engendrés par un manque systématique de prévention sont, selon nous bien plus élevés que les coûts engendrés par les libérations des personnes salariées à titre de membre d'un comité de santé et de sécurité ou de représentant en santé et sécurité. Nous demandons donc que des fonds soient

<sup>21</sup> En 2023, 35,9 % des lésions professionnelles déclarées au Québec l'ont été dans deux secteurs, soit l'éducation et les services sociaux. Ces secteurs présentent en outre des taux de lésions graves bien plus élevés que les moyennes de lésions graves (source : *Portrait statistique des lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2015-2016*, IRSST, no S-1150, tableau 24).

<sup>22</sup> *Évolution des indicateurs annuels de lésions professionnelles indemnisées au Québec de 2012 à 2017*, IRSST, no R-1112, 2020, p. 76.

mis à la disposition des ministères de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux afin de financer convenablement les heures libérées des personnes salariées s'impliquant dans un mécanisme de prévention participatif, selon ce que prévoit l'Annexe A du RMPPE. Nous croyons que ces investissements se traduiront rapidement par des économies importantes pour le volet de la réparation, en plus d'augmenter l'efficience des services sociaux, et que les comptes finiront par s'équilibrer entre cet investissement et les économies dans les dépenses en réparation des lésions professionnelles.

### **Recommandation 13**

La CSD recommande d'abolir l'article 46 du projet de loi 101 (ou les articles 335.1 à 335.5 de la *Loi sur la santé et sécurité du travail*).

La CSD recommande de prévoir un financement spécifique pour les établissements énumérés à l'article 46 du projet de loi 101 (ou l'article 335.1 de la LSST) pour financer les heures libérées des personnes salariées s'impliquant comme membre d'un comité de santé et de sécurité ou à titre de représentant en santé et sécurité.

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

### Recommandation 1

La CSD recommande que le gouvernement mette en place une politique industrielle visant la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation afin de réduire les circuits des chaînes d'approvisionnement de l'économie québécoise et par le fait même les émissions de GES du transport des marchandises.

### Recommandation 2

La CSD recommande que le soutien aux entreprises doit être des aides financières conditionnelles à des critères spécifiques dont la création d'emploi de qualité, de bonnes conditions salariales et des gains environnementaux. Le non-respect des conditions d'octroi d'aide financière doit s'accompagner de pénalités à déterminer.

### Recommandation 3

La CSD recommande que l'employeur doive faire part à ses employés (ou le syndicat les représentant selon le cas de figure) dès le début du processus d'implantation ou dès l'allocation d'un aide financière à la transformation d'une transformation numérique qui aurait des impacts importants au niveau de la nature du travail à faire ou de la charge demandée.

### Recommandation 4

La CSD recommande de renforcer le système de formation et son accès pour que la formation soit qualifiante et adaptée aux différents parcours des travailleurs et travailleuses. Ce renforcement se doit d'être accompagné d'une aide financière.

### Recommandation 5

La CSD recommande d'encourager les entreprises à réaliser des études d'évaluation de leurs besoins en ce qui a trait à la transition numérique, avec l'aide des comités sectoriels de la main-d'œuvre, Services Québec et Investissement Québec;

## **Recommandation 6**

La CSD recommande :

- Prévoir un soutien financier spécifique pour les personnes salariées de l'industrie forestière pour les encourager à rehausser leurs compétences de base ou se former, en partenariat avec le réseau de l'éducation et les comités sectoriels de la main-d'œuvre;
- Fournir un soutien financier aux entreprises forestières pour les encourager à innover et investir dans la diversification de leurs opérations ;
- Soutenir l'ensemble de l'industrie forestière pour stimuler la demande de nouveaux produits du bois (et revoir la réglementation en ce sens pour encourager cette stimulation) ; soutenir les personnes salariées désirant se réorienter professionnellement dans les régions dépendantes de l'industrie forestière ;
- Augmenter les investissements en aménagement forestier et s'assurer d'améliorer l'efficacité des travaux d'aménagement réalisés par Québec.

## **Recommandation 7**

La CSD demande que la réintroduction du taux d'inclusion des gains en capital à 66.67 %.

La CSD demande une réforme fiscale qui vise une réduction des inégalités de revenu de marché.

## **Recommandations 8**

La CSD demande que les services publics demeurent accessibles à tous et toutes et qu'ils ne fassent pas l'objet d'imposition de tarifs pour y avoir accès. La CSD recommande que le régime d'assurance-médicaments hybride soit remplacé par un régime public et universel.

### **Recommandation 9**

La CSD demande de reconnaître le fait que le logement est un droit fondamental et à agir en ce sens. Que le gouvernement investisse massivement dans les logements sociaux, tout en rehaussant l'aide aux coopératives d'habitation et aux modes de propriétés foncières collectives pour s'attaquer directement à la crise du logement. La CSD invite aussi le gouvernement à mettre en place des mécanismes qui assurent un meilleur contrôle des coûts du logement.

### **Recommandation 10**

La CSD recommande d'augmenter le financement de l'ensemble des missions du MIFI en matière de francisation, d'intégration et de planification.

### **Recommandation 11**

La CSD recommande de conserver une clause de droits acquis d'accès au PEQ pour les personnes immigrantes temporaires présentes sur le territoire québécois au moment de son abolition et qui auraient pu s'en prévaloir, et de prévoir des fonds pour bien intégrer ces personnes.

### **Recommandation 12**

La CSD recommande de modifier la *Loi sur l'administration publique*, notamment l'article 77.3 et tout autre article pertinent, afin de retirer la CNEST de la liste des organismes publics dont le Conseil du trésor peut élaborer des orientations quant à son fonctionnement et la rémunération de son personnel.

### **Recommandation 13**

La CSD recommande d'abolir l'article 46 du projet de loi 101 (ou les articles 335.1 à 335.5 de la *Loi sur la santé et sécurité du travail*).

La CSD recommande de prévoir un financement spécifique pour les établissements énumérés à l'article 46 du projet de loi 101 (ou l'article 335.1 de la LSST) pour financer les heures libérées des personnes salariées s'impliquant comme membre d'un comité de santé et de sécurité ou à titre de représentant en santé et sécurité.